

vernements de l'Europe, et dont tous aient intérêt à consolider la puissance et la sécurité.

L'hésitation qu'a montrée S. A. R. le prince Léopold dans les réponses qu'il a faites à MM. les députés qui sondaient son opinion relativement à la souveraineté de la Belgique, montre assez la nature désintéressée des principes de Son Altesse Royale, et prouve qu'il ne voudrait point accepter une couronne qui lui serait offerte, s'il ne pouvait la porter avec honneur pour la Belgique et pour lui-même. Cependant, le prince est convaincu, aujourd'hui, à son entière satisfaction, qu'il est suffisamment fondé à attendre avec confiance l'exécution équitable et prompte des mesures par lesquelles la conférence aidera à l'arrangement satisfaisant des affaires du Luxembourg; et le prince est disposé à prendre sur lui, comme souverain, le complément de cette affaire.

Peut-il y avoir une meilleure preuve du changement qui s'est récemment opéré dans l'opinion et dans les résolutions de la conférence? Il y a une semaine, la conférence considérait la conservation de ce duché à la maison de Nassau, sinon comme nécessaire, au moins comme extrêmement désirable; et à présent, elle est disposée à une médiation, avec l'intention avouée de faire obtenir ce duché pour le souverain de la Belgique.

L'honneur de la Belgique consiste à obtenir le Luxembourg, et non à combattre pour l'avoir et à causer la ruine des Belges par cette lutte.

La conférence ne prétend pas intervenir en ce qui concerne les droits, l'indépendance de la Belgique, ou son organisation intérieure; mais la conférence veut maintenir les droits des autres États contre toute agression, sous quelque prétexte que ce soit. Il n'y aura point de nouveau code de conquête, établi par quelque puissance à part.

La conférence restera la protectrice des lois et de la liberté contre tous ceux qui voudraient se faire conquérants et contre ceux qui méconnaîtraient toute autre loi que leur volonté et bon plaisir. Les Belges ne sauraient regarder comme d'une sage politique de soutenir le droit de la force et de le reconnaître comme suprême et absolu, sans s'exposer en temps et lieu à voir cette doctrine tourner contre eux-mêmes.

Qu'est-ce que l'on demande à la Belgique pour qu'elle se trouve dans une situation tranquille et sûre? Tout ce que l'on exige d'elle est de condescendre à se montrer soumise aux mêmes devoirs politiques auxquels se soumettent les grandes monarchies. Ce que la France, l'Autriche, l'Angleterre, etc., etc., trouvent juste et honorable pour elles-mêmes peut-il blesser l'honneur belge?

J'ai confiance dans la raison du gouvernement

belge et du pays: je me flatte qu'ils considéreront avec calme, et qu'ils décideront avec sagesse la grande question qui se présente pour eux, et qu'ils refuseront de se jeter imprudemment dans des difficultés qui seraient créées sans besoin et qui pourraient amener jusqu'à l'extinction du nom belge.

Quant à la dette, je puis vous réitérer l'assurance que la conférence n'a jamais entendu faire que des propositions. Croyez que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble,

POISSONBY.

(A. G.)

N° 189.

Préliminaires de paix. — Dix-huit articles.

PROTOCOLE N° 26,

De la conférence tenue au Foreign Office
le 26 juin 1851.

PRÉSENTS :

Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie s'étant réunis, ont mûrement examiné la situation où se trouvent les cinq puissances dans les négociations qu'elles poursuivent à l'effet de concilier le nouveau mode d'existence neutre et indépendante de la Belgique avec les droits et la sécurité des États voisins.

Sans perdre de vue aucun de leurs actes antérieurs, les plénipotentiaires ont été conduits par cet examen à reconnaître que le désir de ne point mettre en péril la paix générale, et par conséquent les plus graves intérêts de leurs cours, et de l'Europe tout entière, devait les engager à tenter de nouvelles voies de conciliation pour atteindre enfin sans secousse le but que les cinq puissances se sont proposé en ouvrant des conférences à Londres.

Dans cette intention, les plénipotentiaires ont combiné les articles ci-annexés [A], et ont résolu de les proposer à l'acceptation des deux parties directement intéressées.

Ils sont convenus, en outre, que la communication de ces articles serait faite au congrès belge moyennant la lettre ci-jointe [B], et que M. le baron de

Wessenberg serait chargé par la conférence de se rendre à La Haye, afin de porter lui-même lesdits articles à la connaissance de S. M. le roi des Pays-Bas, et de lui donner toutes les explications qu'ils réclament.

A cet effet, les plénipotentiaires ont cru nécessaire de munir M. le baron de Wessenberg de la lettre ci-jointe [C] pour M. le baron Verstolk de Soelen, ministre des affaires étrangères de S. M. le roi des Pays-Bas (a).

ESTERHAZY.	WESSENBURG.
TALLEYRAND.	
PALMERSTON.	
BULOW.	
LIEVEN.	MATUSZEWIC.

ANNEXE A, AU N^o 189.

Articles proposés par la conférence de Londres à la Belgique et à la Hollande.

(Voir N^o 203.)

ANNEXE B, AU N^o 189.

Lettre du 26 juin 1831, adressée par la conférence de Londres à M. Lebeau.

(Voir N^o 203.)

ANNEXE C, AU N^o 189.

Mission de M. le baron de Wessenberg à La Haye.

Lettre adressée par la conférence de Londres à M. le baron VERSTOLK DE SOELEN.

MONSIEUR LE BARON,

C'est M. le baron de Wessenberg que nous chargeons de remettre la présente entre les mains de Votre Excellence.

Placés dans une situation infiniment difficile, et animés du désir, que Votre Excellence appréciera sans doute, de terminer les négociations qui nous occupent, sans compromettre la paix de l'Europe, nous avons résolu d'essayer encore si une nouvelle série de propositions ne pourrait pas conduire, dans les affaires de la Belgique, au mutuel accord

(a) *Papers relative to the affairs of Belgium, A. 1^{re} partie, page 65.*

qui forme l'objet de nos soins et de nos vœux. Les motifs qui nous ont engagés à combiner ces propositions et à les soumettre au roi, sont à nos yeux d'une si haute importance, qu'il nous a paru indispensable qu'un de nous les développât lui-même à Sa Majesté et à son ministère. Notre choix est tombé sur M. de Wessenberg, à cause des bontés dont le roi l'honore, et nous aurions une véritable obligation à Votre Excellence si elle voulait bien lui faciliter les moyens d'exposer à Sa Majesté les graves considérations auxquelles nous avons cédé, et que le roi ne refusera pas, nous l'espérons, de peser dans son équité, dans sa sagesse et dans son amitié pour des puissances dont le but est de concilier, autant qu'il dépend d'elles, ses droits et ses intérêts avec le maintien de la paix générale (b).

Nous saisissons, etc.

Londres, le 27 juin 1831.

ESTERHAZY.	WESSENBURG.
TALLEYRAND.	
PALMERSTON.	
BULOW.	
LIEVEN.	MATUSZEWIC.

N^o 190.

Adhésion du congrès national de Belgique aux dix-huit articles.

PROTOCOLE N^o 27,

De la conférence tenue au Foreign Office le 12 juillet 1831.

PRÉSENTS :

Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Les plénipotentiaires des cinq cours, s'étant réunis, ont pris connaissance d'une lettre qui leur a été adressée par M. Lebeau, pour les informer de l'adhésion pleine et entière du congrès belge aux dix-huit articles destinés à former les préliminaires d'un traité de paix entre la Hollande et la Belgique; articles annexés au protocole n^o 26, du 26 juin.

Il a été arrêté que la lettre ci-dessus mentionnée

(b) *Papers relative to the affairs of Belgium, A. 1^{re} partie, page 66.*